

## **Déclaration relative à la protection des données lors du traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la gestion de listes de diffusion massive de courriels**

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Ce registre de l'activité de traitement concerne la gestion des listes de diffusion massive de courriels effectuée au moyen de l'outil Sendinblue. Cet outil est utilisé pour l'envoi de courriels en masse, ce qui recouvre la collecte, l'utilisation, le stockage, le transfert et la destruction automatisés d'adresses électroniques et d'informations sur le site utilisées pour cibler des sous-parties spécifiques de l'organisation ou des utilisateurs externes, ainsi que l'ajout manuel de nouveaux enregistrements et la suppression manuelle de membres sortants.

### **1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?**

La présente déclaration relative à la protection des données porte sur le traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la gestion de listes de diffusion massive de courriels au moyen de l'outil Sendinblue.

Plus précisément, le principal cas d'utilisation concerne les courriels de masse adressés en interne aux collègues de l'OEB, comme les courriels de masse de l'Amicale, de la représentation du personnel, etc. Sur la base de "business cases" approuvés (par exemple, des courriels spécifiques à un site), le secteur d'envoi utilisera leur adresse électronique autorisée associée (boîtes aux lettres partagées appartenant au secteur concerné) pour envoyer leur courriel de masse à l'outil, qui vérifiera d'abord que l'expéditeur est bien autorisé, puis transmettra le courriel à la liste de diffusion associée. Les listes de diffusion sont associées par adresse électronique d'envoi autorisée. L'outil assure automatiquement le suivi de l'option de retrait (opt-out). La structure Business Information Technology (BIT) est chargée de la mise en œuvre, de la configuration et de la maintenance de l'environnement d'envoi des courriels de masse. Les listes de diffusion sont régulièrement (généralement deux fois par mois) extraites du répertoire téléphonique de l'OEB et téléchargées dans l'outil Sendinblue par le BIT. Les destinataires peuvent se désabonner en exerçant l'option de retrait de ces listes de diffusion.

Un deuxième cas d'utilisation concerne les courriels de masse adressés par des secteurs d'activité spécifiques de l'Office à des listes de diffusion, comprenant des personnes externes (par exemple, l'Académie des brevets). Dans ces cas, le secteur d'activité devra régulièrement fournir au BIT une liste de diffusion actualisée afin de la télécharger dans l'outil, car elle ne peut pas être extraite de l'annuaire téléphonique. Les secteurs d'activité spécifiques resteront également responsables de la confirmation du consentement (opt-in) des destinataires. La gestion du consentement, si elle est nécessaire, est assurée par le département concerné.

Dans les deux cas d'utilisation, les départements qui envoient les courriels restent responsables du contenu de leurs messages, y compris de toute donnée à caractère personnel potentiellement incluse dans leurs messages.

Par conséquent, comme indiqué, des données à caractère personnel sont traitées aux fins de la gestion des listes de diffusion massive de courriels.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

## **2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées par l'OEB ?**

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées concernant les **agents et les prestataires** :

- Informations relatives au compte utilisateur : identifiant de l'utilisateur
- Informations sur la navigation : adresse IP
- Informations d'identification : nom complet
- Correspondance : informations personnelles fournies volontairement
- Informations relatives à l'emploi : entité de la société, adresse du bureau
- Personnes à contacter et coordonnées : adresse électronique professionnelle, coordonnées, pays, adresse personnelle, numéros de téléphone

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées concernant les **personnes externes** :

- Informations sur la navigation : adresse IP
- Personnes à contacter et coordonnées : adresse électronique professionnelle, numéros de téléphone
- Informations d'identification : nom complet

## **3. Qui est responsable du traitement des données ?**

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé sous la responsabilité de la direction principale CIO, agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données à l'OEB.

Les prestataires externes impliqués dans la fourniture de services peuvent également traiter les données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à celles-ci.

## **4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?**

Les données à caractère personnel sont communiquées en tant que de besoin au personnel de l'OEB travaillant au sein de BIT aux fins de la gestion du service.

Les données à caractère personnel peuvent être divulguées aux prestataires de service tiers à des fins de fourniture du service, de maintenance et d'assistance.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

## **5. Comment sécurisons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?**

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites ainsi que contre la communication non autorisée desdites données ou l'accès non

autorisé à celles-ci.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du « besoin de savoir » et du moindre privilège)
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux
- Protection physique : contrôles des accès effectués par l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux
- contrôles des transmissions et entrées (p.ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et réseaux)
- Intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté un système d'administration dématérialisé. Toutefois, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé à accès restreint.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires traitant les données à caractère personnel se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à respecter leurs obligations de protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également évalué et vérifié les mesures techniques et organisationnelles dans le cadre de l'accord contraignant. Il est exigé que ces systèmes aient mis en place des mesures techniques et organisationnelles telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), journaux d'audit) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

## **6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?**

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Pour exercer l'un de ces droits, les utilisateurs externes doivent écrire à l'adresse suivante : [DPOexternalusers@epo.org](mailto:DPOexternalusers@epo.org), sinon, les utilisateurs internes doivent contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : [DP\\_BIT@epo.org](mailto:DP_BIT@epo.org). Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) (pour les personnes externes) ou ce [formulaire](#) (pour les personnes internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

## **7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement des données vous concernant ?**

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5(a) RRPD, c'est-à-dire que ce traitement est nécessaire pour l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office.

#### **8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?**

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement. Pour le personnel de l'OEB, les jeunes professionnels et les experts nationaux détachés, les données seront supprimées au moment du départ du membre du personnel. Les données à caractère personnel des personnes externes, y compris les membres du grand public, qui consentent à être inscrits sur une liste et n'exercent pas leur option de retrait, seront supprimées lors de la désactivation de la liste de diffusion. Les données à caractère personnel des personnes externes ayant exercé leur option de retrait seront supprimées en fonction de la liste de diffusion actualisée régulièrement et fournie par le secteur d'activité concerné.

À la fin de la relation contractuelle, Sendinblue s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel dans un délai maximum de trois (3) mois, sous réserve des conditions de Sendinblue sur la conservation des données à des fins légales.

#### **9. Personnes à contacter et coordonnées**

Les personnes concernées externes ayant des questions sur le traitement des données à caractère personnel les concernant doivent s'adresser au responsable de la protection des données et/ou au responsable délégué du traitement à l'adresse [DPOexternalusers@epo.org](mailto:DPOexternalusers@epo.org). Les agents de l'OEB doivent contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : [DP\\_BIT@epo.org](mailto:DP_BIT@epo.org). Les personnes internes peuvent également contacter le responsable de la protection des données à l'adresse [dpo@epo.org](mailto:dpo@epo.org)

#### **Réexamen et exercice des voies de recours**

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.